

REUNION DU 19 JUIN 2001

L'an deux mille un, le dix neuf juin, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, , BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Absents : NAVARRE Denis, NAVARRE Jean-Claude

M. NAVARRE Jean-Claude a donné un pouvoir à M. NAVARRE Maurice pour voter en son nom au cours de la présente réunion.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Monsieur le Maire ouvre la séance, il rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter les points suivants : 3) Contrat occasionnel d'agent d'entretien 4) Convention avec le District du Val de Noye. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

Il donne lecture du compte rendu de la réunion du 15 mai 2001, qui est approuvé à l'unanimité.

1. RECYCLAGE PAR EPANDAGE AGRICOLE DES BOUES ISSUES DE LA STATION DE DEPOLLUTION SEINE AVAL D'ACHERES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'enquête publique concernant le recyclage par épandage agricole des boues issues de la station de dépollution Seine Aval d'Achères (Yvelines) vient à son terme. Il propose que le Conseil Municipal prenne position sur ce sujet et que la délibération qui sera prise soit jointe au dossier présenté par la SIAAP et qui sera renvoyé au Commissaire-enquêteur chargé de l'affaire.

Après étude du dossier, les Conseillers reconnaissent que, dans l'état actuel de nos connaissances, le procédé préconisé pour le recyclage des boues semble la meilleure solution écologique et que les contrôles des produits et des sols sont peut-être satisfaisants.

Cependant, les Conseillers tiennent à faire les observations suivantes :

- En vertu du principe de précaution, notamment en matière de santé, le Conseil Municipal tient à faire remarquer que la responsabilité des élus est grande : on se sait pas quelle sera l'incidence, à long terme, sur les nappes phréatiques, notamment en raison de la présence de métaux lourds. La proximité d'un lieu de captage et d'alimentation en eau potable de notre village n'est pas rassurant en cas d'épandage de boues sur le territoire.
- Rien n'est prévu quant à la détérioration des voies et chemins qui seront empruntés par l'entreprise d'épandage.
- De nombreux terrains du territoire sont en pente.
- Les lieux et les durées de stockage seront-ils respectés ?
- L'évolution des normes n'augmentera-t-elle pas les risques actuels ?

Pour toutes ces raisons et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des membres présents (10 voix « Contre », pas de voix « Pour » et pas d'abstention), un avis défavorable au dossier de recyclage agricole des boues résiduelles de l'usine d'épuration Seine Aval d'Achères sur le territoire de la Commune de Grattepanche.

Si, toutefois, l'autorisation était quand même délivrée, les Conseillers demandent que :

- Les rapports des contrôles effectués par les organismes indépendants soient systématiquement transmis aux mairies concernées.
- Les mairies aient la possibilité de faire effectuer une fois par an, à la date de leur convenance, un contrôle aux frais de l'entreprise chargée de l'épandage.
- Les normes préconisées dans le dossier d'enquête publique présenté par la SIAAP soient appliquées à l'ensemble des producteurs de boues résiduelles.

2. CROIX DE MISSION

M. Henri POCHOLLE se propose de céder à la Commune une partie de la parcelle cadastrée ZN.16 au lieu-dit «la Croix de mission ». Le Conseil remercie M. POCHOLLE, accepte cette proposition à l'unanimité et propose de prendre en charge les frais de bornage ainsi que les frais de notaire se rapportant à ce don. L'Assemblée autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. CONTRAT OCCASIONNEL D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de M. OURDOUILLIE Eric arrivera à terme le 30/06/2001. M. le Maire signale le surcroît actuel de travail qui nécessite la prolongation de son contrat. Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de pourvoir le poste créé par délibération du Conseil Municipal en date du 04/06/1997, en engageant M. OURDOUILLIE Eric comme agent d'entretien occasionnel pour une durée de 6 mois, du 01/07/2001 au 31/12/2001, à raison de 20 heures hebdomadaires sur la base de l'indice brut 245.

4. CONVENTION DE MANDAT AVEC LE DISTRICT DU VAL DE NOYE

Monsieur le Maire présente la convention que le District du Val de Noye propose à la Commune (pour la section « Collège »). La convention est adoptée à l'unanimité. M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer ladite convention.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Logement communal* : M. le Maire a autorisé M. et Mme BEGUIN Franck, locataires actuels du logement communal situé 1 Rue du Haut, à effectuer à leurs frais des travaux de réfection de ce logement. Le montant des travaux étant de 3 600 F., M. le Maire propose au Conseillers de leur offrir deux mois de loyer, ce qui correspond au montant engagé des travaux. L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

- *Aéroport* : M. le Maire informe les Conseillers qu'un dossier est déposé en préfecture.

- *Préau* : Monsieur le Maire rappelle qu'il a accédé, l'année dernière, à la demande de quelques jeunes du village qui désiraient avoir le préau à leur disposition pendant les grandes vacances scolaires. Des consignes de respect des locaux et de sécurité leur avaient été prodiguées et tout s'est bien passé. Monsieur le Maire rappelle aussi que depuis 1998, il a dégagé la responsabilité de M. GOURGUECHON Francis, qui a en charge l'école du village. La Commune disposant des locaux scolaires pendant les mois de juillet et août 2000, M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a, d'ors et déjà, confirmé sous la forme d'une attestation remise à M. GOURGUECHON Francis, qu'il dégageait officiellement la responsabilité de celui-ci en ce qui concerne les dépendances et annexes de l'école (classe, salle de réunions, préau, cour...) pendant les grandes vacances scolaires 2001.

- *Congé d'un agent d'entretien* : Le Conseil Municipal s'étonne que M. FLEURY Grégory ne respecte pas toujours ses horaires et quitte parfois son poste sans en aviser qui que ce soit. Par ailleurs, lorsque l'agent a besoin d'une semaine de congé, il faut absolument que celui-ci dépose une demande au moins deux jours avant son repos et non la veille comme c'est le cas en ce moment. M. le Maire se renseignera sur d'éventuelles sanctions à appliquer, puis recevra cet agent pour lui faire part des remarques émises par les Conseillers.

- *Tables de l'école* : Suite au changement de mobilier de l'école communale, le Conseil décide à l'unanimité de vendre les pupitres réformés. Une vente publique sera organisée et le montant des tables est défini comme suit : 100 F. (cent francs) pour une table individuelle et 150 F. (cent cinquante francs) pour une table double.

- *Terrain de sport* : Les jeunes du village ont émis le souhait d'avoir un filet de tennis. M. LECLERC, Adjoint, a déjà un premier prix qui n'excède pas 3 000 F. Le Conseil à l'unanimité accepte de prendre en charge l'achat de cet équipement.

- *Poubelle* : Un membre du Conseil fait la suggestion de déplacer la poubelle située à côté de la mairie pour l'installer à la sortie de l'école où elle serait plus utilisée. Le Conseil ne voit aucune objection à cette requête.

- *Fête locale* : Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes bénévoles (habitants, membres du Comité des Fêtes et du Conseil Municipal) qui ont permis à la fête locale d'être une réussite malgré le temps.

Les Membres du Conseil Municipal